



carbo



Tout
savoir sur

le bilan carbone réglementaire



De nombreuses entreprises françaises doivent revoir en profondeur leur activité pour faire face au changement climatique que nous connaissons.

De nombreuses existent et sont adoptées par les entreprises pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Que ce soit les PME ou les entreprises de plus de 500 salariés, nous sommes tous concernés et nous pouvons tous agir. La mesure efficace que nous proposons chez Carbo : le bilan carbone réglementaire.

SORTIR DE SA ZONE DE CONFORT

Sortir de sa zone de confort n'est pas le premier réflexe qui vient à l'esprit lorsqu'on traverse une crise majeure. Pour une entreprise, cela signifie souvent tailler dans le vif, mettre les "nice-to-have" de côté pour replacer 120% des efforts sur le coeur de l'activité.

Mais c'est aussi souvent de ces temps difficiles que sortent grands les plus audacieux, celles et ceux qui ont fait un pas de côté pour repenser les modes de fonctionnement, remettre à plat la gouvernance, libérer le travail ou... **déployer une vraie stratégie de développement durable.**

Quand il s'agit du climat, (presque) tout le monde s'accorde à dire qu'il y a urgence. Pour autant, mettre en place votre propre stratégie bas carbone prendra du temps. La bonne nouvelle ? On est passé par là, et on sait par où vous devez commencer - ou continuer :)

POURQUOI AGIR POUR LE CLIMAT ?

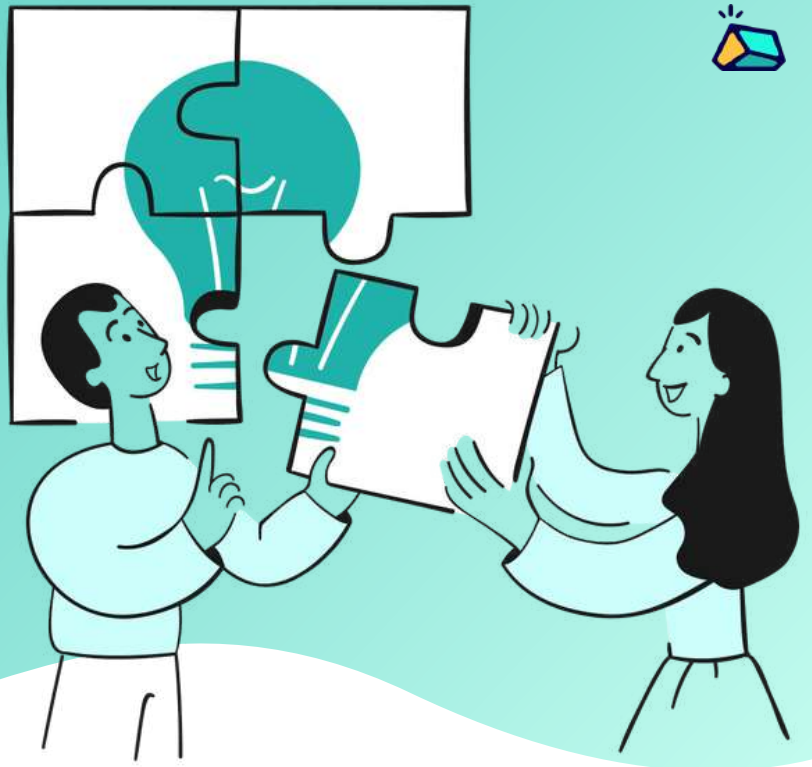
Parce que vous y êtes obligés. Mais, la seule raison qui vaille, vraiment c'est que toutes les entreprises, et en particulier les plus grandes, doivent assumer leur part de responsabilité et contribuer concrètement à leur échelle.

Parce qu'on gère toujours mieux ce qu'on peut mesurer, voici un petit guide dédié aux moyennes et grandes entreprises qui ont le devoir de réaliser un bilan GES réglementaire.



1.

LE CONTEXTE DU BILAN GES OBLIGATOIRE



Cadre réglementaire

En France, les premiers Bilans Carbone ont vu le jour au cours des années 1990. Mais c'est en 2010 que la Loi (« Grenelle II ») portant Engagement National pour l'Environnement a rendu obligatoire, pour un certain nombre d'acteurs, la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre ou Bilan GES (BEGES pour faire encore plus court 😊).

5 ans plus tard, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et le Code de l'Environnement ont introduit le principe d'une Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Concrètement, c'est une feuille de route qui précise les orientations que la France doit suivre pour réduire les émissions de GES avec deux objectifs :

- Viser **la neutralité carbone** collective d'ici 2050 ;
- Réduire l'empreinte carbone de notre consommation.

La LTECV a ainsi amendé des textes, notamment sur les contraintes de périodicité, de sanction et de publication. Ces textes ont par la suite été affinés en 2019 par la loi énergie climat.

La dernière disposition légale enregistrée à ce jour a renforcé les mesures actuelles. Il s'agit du projet de loi du 10 février 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ».

LES OBLIGATIONS LÉGALES



Pour qui ?

En France, la réalisation d'un Bilan Carbone est obligatoire pour

- **les entreprises de 500+ salariés (ou 250+ salariés dans les DOM)**
- **les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**
- **les établissements publics et services d'État de plus de 250 agents**
- **les entreprises de 50-250 salariés bénéficiant du Plan France Relance**
- **les entreprises de 250+ salariés bénéficiant du Plan France Relance**

Quand ?

Ces acteurs doivent réaliser leur Bilan GES régulièrement. Et bien que les plus engagés le renouvellent tous les 1 ou 2 ans, la loi oblige à réaliser son BEGES

- **tous les 4 ans pour les entreprises**
- **tous les 3 ans pour les autres acteurs concernés**

Quoi ?

Vous devez ainsi **transmettre votre Bilan GES à l'ADEME** en le publiant sur **la plate-forme dédiée**. D'après le Code de l'environnement, en tant que société, vous devez également y adosser un plan de transition pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre. Concrètement, il s'agit des objectifs, moyens et actions envisagés pour parvenir à cette réduction.

Quelle sanction ?

En cas de manquement à ces obligations légales, la structure concernée peut se voir délivrer **une amende de 10 000€**. Une majoration pouvant aller jusqu'à 20 000€ est notamment prévue en cas de récidive.

Si vous n'êtes pas concerné par ces obligations légales, vous pouvez poursuivre votre lecture mais on vous conseille plutôt notre **guide du bilan carbone à destination des PME volontaires**.



2.

QU'EST-CE QU'UN BILAN CARBONE RÉGLEMENTAIRE ?

Back to basics

L'ADEME, à l'origine de la création de l'Association Bilan Carbone, définit le Bilan Carbone® (ou Bilan GES réglementaire) comme un outil de diagnostic qui permet d'analyser **les émissions directes et indirectes** de gaz à effet de serre d'un périmètre donné, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Ces données sont exprimées en dioxyde de carbone équivalent (CO₂e). Par souci de simplicité et d'homogénéisation, on utilise cette mesure pour les autres gaz à effet de serre. Cela revient ainsi à déterminer

combien de CO₂ retiendrait la même quantité de rayonnement solaire.

On distingue le Bilan GES réglementaire du Bilan Carbone "complet". Le premier doit prendre en compte les émissions directes et indirectes liées à la consommation d'électricité, chaleur ou vapeur nécessaires à l'activité. Il ne prend pas en compte les autres émissions indirectes, comme par exemple celles liées à la livraison de composants par un fournisseur. C'est aussi pourquoi le Bilan GES est communément appelé « Bilan Carbone simplifié ». Et depuis le décret du 1er juillet 2022, les entreprises qui devaient auparavant réaliser un bilan simplifié, doivent désormais réaliser un bilan carbone complet.

3.

COMMENT CALCULER VOS ÉMISSIONS DE CO2 ?

Les méthodologies accessibles

La mesure de votre empreinte carbone doit se faire sur un périmètre suffisamment étendu pour vous aider à mieux comprendre l'exposition de toutes vos activités au "risque climat".

Il existe dans le monde plusieurs méthodes d'analyse environnementale, et différents moyens de les distinguer.

Pour le Bilan carbone, les deux principaux standards sont ceux définis par l'ADEME (en France) et le GHG Protocol (à l'échelle internationale).



Quels sont les gaz à effet de serre concernés ?

Si le CO2 est le gaz à effet de serre le plus répandu, il en existe cinq autres dont les émissions doivent être considérées : le Méthane (CH4), l'Hydrofluorocarbure (HFC), Protoxyde d'Azote (N2O), le Perfluorocarbure (PFC) et l'Hexafluorure de Soufre (SF6).



Mono VS Multi-critères

Les analyses mono-critères se concentrent sur un seul type d'impact (ex : Bilan Carbone® de l'ADEME qui permet de comptabiliser uniquement les émissions de gaz à effet de serre). Les analyses multi-critères considèrent différents impacts environnementaux comme le réchauffement climatique, l'eutrophisation, l'éco-toxicité, ... (ex : Analyse de Cycle de Vie ou ACV).

Qualitatif VS quantitatif

Cette approche distingue les **méthodes orientées produits ou services** (ex : ACV ; Bilans Carbone® « produit », Product life cycle Standard) très utilisées dans les processus d'éco-conception ; et les **méthodes orientées organisation** (ex : le GHG Protocol, le Bilan Carbone® « organisation »).

Produit VS Organisation

On peut enfin différencier les méthodologies quantitatives (ex : ACV, Bilan Carbone®, GHG Protocol) et qualitatives (ex : ESQV, Ecodesign Pilot, Check-List).



Pour mesurer les différentes émissions de gaz à effet de serre, l'ADEME - comme d'autres entités similaires hors de l'Hexagone - utilisent un code de calcul fondé sur des facteurs d'émissions « physiques » ou « monétaires ».

Les ratios physiques

Partout où cela est possible, on estime une émission de CO2 sur la base d'un facteur d'émission physique :

$$\text{Quantité GES} = \text{Quantité Consommée} \times \text{Facteur Émission Physique}$$

Ici, la quantité consommée s'exprime dans l'unité du produit (litres d'essence, m2 de surface, kg d'ananas, etc).

Le facteur d'émission physique précise la quantité de CO2 émise par une unité consommée. Par exemple, des déplacements en ferry - l'un des modes de transport les plus polluants - émettent en moyenne 5 kg de CO2 (facteur d'émission) par km (quantité consommée).

Les ratios monétaires

Un facteur d'émission monétaire, exprimé en kgCO2e / k€ HT permet d'estimer la quantité de CO2 générée par un produit / service, à partir de son prix.

$$\text{Quantité GES} = \text{Prix} \times \text{Facteur Émission Monétaire}$$

Pour certains types d'achats (exemple : contrats d'énergie, électricité ou gaz), il est recommandé d'évaluer les émissions avec des facteurs physiques (exemple : par kWh).

En revanche, pour les achats pour lesquels un calcul à partir de données physiques n'est pas possible, il est préférable de calculer les émissions de GES avec des facteurs monétaires - par exemple, l'utilisation d'un logiciel de comptabilité.



LES PÉRIMÈTRES À DÉFINIR

Votre structure peut posséder, gérer ou être impliquée dans l'activité d'une ou plusieurs installations. C'est ce qu'on appelle **le périmètre « organisationnel »**. Chaque installation peut comporter des puits et/ou des sources de gaz à effet de serre.

Ensuite, il convient de définir **votre périmètre « opérationnel »**. Il s'agit des différents postes d'émissions de CO2 et qui vont être analysés dans vos bilans. Et ces postes sont distingués en trois familles distinctes, nommés **scope 1, 2 et 3**.

Le scope 1 est le cadre le plus "limité" des Bilans Carbone.

On y mesure uniquement les émissions directes de gaz à effet de serre liées à votre activité, c'est-à-dire la consommation d'énergie carbonée (comme la combustion d'un carburant nécessaire à la fabrication du produit ou service).

Le scope 2 regroupe les émissions indirectes de CO2 liées à la production d'énergie, sous forme d'électricité ou de chaleur. La fabrication de vos produits / services implique une consommation énergétique qui, en soi, ne génère pas de gaz à effet de serre. On regarde plutôt la production d'énergie associée - par exemple, l'électricité nécessaire pour alimenter un entrepôt de torréfaction de café.

Le scope 3 est le plus "large" puisqu'il inclut les autres émissions indirectes, c'est-à-dire toutes celles qui ne sont pas directement associées à la fabrication de vos produits / services. Dès lors, il faut regarder le reste de votre chaîne de valeur, comme l'utilisation finale par vos clients, la gestion des déchets ou encore le transport de marchandises.



Une nouvelle catégorisation des périmètres

Depuis le **décret du 1er juillet 2022**, la partie réglementaire du code de l'environnement a redéfini la catégorisation des périmètres d'émissions de CO₂e.



La nomenclature du périmètre d'étude évolue et gagne en précision

Pour gagner en précision et couvrir un plus grand périmètre d'émissions, la nomenclature du périmètre opérationnel est désormais classé en **6 catégories** contre 3 scopes auparavant :

1. Les émissions directes (équivalent scope 1)
2. Les émissions indirectes associées à l'énergie (équivalent scope 2)
3. Les émissions indirectes associées au transport (équivalent scope 3)
4. Les émissions indirectes associées aux produits achetés (équivalent scope 3)
5. Les émissions indirectes associées aux produits vendus (équivalent scope 3)
6. Les autres émissions indirectes (équivalent scope 3)



4.



QUEL BUDGET ALLOUER À UN BILAN CARBONE ?

On peut encore lire un peu partout sur internet que les bilans carbone sont chronophages et chers, souvent compris entre 5000€ et 25000€. Vous vous en doutez, c'est un peu plus subtil que ça ;) Le coût d'un Bilan Carbone pour une entreprise dépend de plusieurs paramètres. Et surtout, il existe des subventions importantes pour vous aider !

Les principaux facteurs

- du type de prestataire en face (ex : prestation de conseil vs logiciel)
- de la prestation proposée (ex: simple calcul vs plan d'actions précis)
- du périmètre à considérer (ex : le nombre de bureaux à auditer)
- de la nature de vos activités (production, distribution, services, etc.)
- de la taille de vos ressources humaines
- du niveau de précision souhaité
- du temps que vous souhaitez y consacrer !

Bien entendu, d'autres facteurs, comme la réputation ou l'expérience d'un prestataire, peuvent aussi influencer sur le coût d'un Bilan Carbone.

Pour en savoir plus sur les différentes options, [lisez cet article](#).



ZÉRO BUDGET : RÉALISER SON BILAN SEUL

Si vous n'avez aucun budget, la meilleure option est probablement d'essayer de construire un partenariat win-win avec un acteur spécialisé (comme **Carbo**), partant du principe que vous avez, vous aussi, quelque chose à offrir.

Dans le cas contraire, il ne vous reste qu'à vous lancer seul :) Attention néanmoins : en attendant le revenu universel, le temps c'est (encore) de l'argent. Le zéro budget n'est qu'une illusion !

Plusieurs outils ou calculateurs de Bilan Carbone existent et sont en libre accès sur internet, comme celui de la Fondation **GoodPlanet** ou **Nos Gestes Climat**. La très grande majorité est destinée aux particuliers, pour calculer son empreinte carbone personnelle en fonction de son mode de vie et consommation (transport, énergie, alimentation, achats, etc).

Certaines sociétés comme **Nature & Découvertes** ont fait le choix de développer en interne un outil personnalisé de calcul des émissions de CO2. D'autres ont décidé de former une personne au guide méthodologique proposé par l'**Association Bilan Carbone**. Cela passe par une formation en deux étapes au sein de l'Institut de Formation Carbone.

Ces solutions ont l'avantage de limiter le coût de votre Bilan Carbone. Mais pas de miracle, les inconvénients sont nombreux : manque de robustesse, de pédagogie, d'accompagnement à l'analyse des résultats...

Sauf si votre entreprise est spécialisée dans le domaine, utiliser une plateforme gratuite ou développer son propre outil peut rapidement devenir un vrai casse-tête.



BUDGET € : SE FORMER À LA MÉTHODE ABC

Vous ne disposez pas de ressources adaptées en interne ? Une solution existe : former quelqu'un au guide méthodologique proposé par l'**Association Bilan Carbone**. Cela passe par une formation en 2 étapes au sein de l'Institut de Formation Carbone :

- L'initiation au Bilan Carbone, pour avoir une vision synthétique des enjeux, découvrir la méthodologie et les outils,
- La maîtrise complète de la méthode, pour gérer toutes les étapes et savoir utiliser les outils dans des contextes variés.

D'un côté, on peut solliciter un logiciel Bilan Carbone gratuit en première approche afin d'obtenir un premier aperçu pour son entreprise. De l'autre, une gestion complète en interne peut être intéressante à condition d'être bien organisé.e et structuré.e. Mais dans tous les cas, pas de secret : sur un sujet aussi complexe, toute entreprise qui veut consolider une démarche bas-carbone un peu sérieuse se doit d'être accompagnée. Voyons cela ensemble 📌

BUDGET € À €€ : UTILISER UN LOGICIEL EN LIGNE

Si vous disposez d'un minimum de budget, l'utilisation d'un logiciel est clairement préférable. C'est mathématique, et voilà pourquoi.

Du côté des outils gratuits, vous ne rémunérez personne (ou un acteur qui se rémunère ailleurs et dont le développement et la mise à jour de l'outil bilan carbone n'est pas prioritaire), ne vous attendez pas à obtenir ce que vous voulez.

En optant pour un logiciel dédié, vous êtes en étroite relation avec des experts dont c'est le cœur de métier. Vous pouvez espérer voir vos exigences incluses dans la prochaine mise à jour. Et surtout, vous rémunérez l'ingénierie nécessaire au développement et à la maintenance de fonctionnalités (partiellement) répliquables à tous les utilisateurs. On vous laisse imaginer les économies d'échelle 😊



BUDGET €€€ : FAIRE APPEL À UN CABINET DE CONSEIL

Il existe aujourd'hui un certain nombre de cabinets de conseil dont le champ d'actions peut varier, du spectre large du développement durable au Bilan Carbone, en passant par la RSE. On peut prendre l'exemple de **Carbone4** ou **Utopies**, qui proposent des prestations sur mesure. Si le budget n'est pas un facteur clef de décision pour votre entreprise, ces prestations de conseil vous sont toutes indiquées car vous n'aurez pas grand chose à faire. La majorité des cabinets de conseil vous proposera un devis "tout-inclus" : gestion de l'administratif, collecte de données, calculs et méthodologies, interprétation des résultats, plan d'actions, reporting...

Mais à y regarder de plus près, une (grande) partie de ces lignes de devis ne requiert pas nécessairement d'intervention "humaine". Dit autrement, un consultant pourra difficilement y apporter plus de valeur ajoutée... qu'une solution en ligne développée à cette fin.

Solution	facile	rapide	abordable	robuste	personnalisable	pérenne
Calculateur gratuit en ligne	✓✓	✓✓	✓✓	✗✗	✗✗	✗✗
Développement interne	✗✗	✗✗	✓	✗✗	✓✓	✗✗
Formation Bilan Carbone	✗✗	✗✗	✗	✓✓	✓✓	✗✗
Prestation de conseil	✓✓	✓	✗✗	✓✓	✓✓	✗
Logiciel Bilan Carbone	✓✓	✓	✗	✓✓	✓	✓
Plateforme Carbo	✓✓	✓✓	✓	✓✓	✓✓	✓✓

Le conseil Carbo

Privilégiez toujours un logiciel type SaaS pour réaliser, comprendre et certifier votre bilan carbone. Si vous souhaitez par ailleurs bénéficier d'une ou plusieurs prestations sur mesure - par exemple pour engager davantage vos salariés - complétez votre démarche en sollicitant un cabinet de conseil spécialisé.



COMMENT BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS DE L'ADEME ?



Le dispositif Diag Decarbon'Action

L'ADEME et le Bpifrance ont lancé un nouveau dispositif baptisé « **Le Diag Decarbon'Action** ».

L'objectif du dispositif est clair : vous aider financièrement si vous comptez décarboner vos activités dans un avenir proche.

Les prestations incluses

- Une mesure de vos émissions de gaz à effets de serre
- L'élaboration d'un plan d'actions pour décarboner votre entreprise
- Une aide à la mise en place des premières actions mises en place pour votre décarbonation.

Combien espérer ?

Cette aide permet **la subvention de votre bilan carbone :**

- De 4 000€ HT pour les entreprises de moins de 250 salariés.
- De 6 000€ HT pour les entreprises de 250 à 499 salariés.

Comment faire ?

- S'inscrire en ligne gratuitement **à cette adresse**
- Remplir vos informations
- Indiquer vos documents

Êtes-vous éligible ?

Si vous êtes une PME, petites ETI de moins de 500 salariés, n'ayant jamais réalisé de BEGES et que vous pouvez justifier d'au moins 1 an d'activité, vous êtes éligibles !

Pour les entreprises de + de 500 salariés, une offre adaptée peut être proposée.

5.

À QUELLE FRÉQUENCE RÉALISER VOTRE BILAN CARBONE ?



À l'heure actuelle, la quasi-totalité des Bilans Carbone est réalisée sur une période annuelle. Et la majorité des prestations disponibles en France - cabinets de conseil notamment - propose tout ou partie de la séquence suivante.

1/ Réaliser votre diagnostic complet des émissions de CO2

- Quelles activités émettent le plus de GES ?
- Quelles évolutions ?
- Quels risques et opportunités engendrent-ils dans un contexte particulièrement évolutif (réglementaire, économique, concurrence, etc) ?
- Comment se situe ce niveau d'émissions par rapport à d'autres sociétés du même secteur ?

2/ Définir des objectifs de réduction et des jalons clefs

- Quels leviers accessibles rapidement ?
- Qu'espérer en termes de réduction d'impact ?
- Comment définir ces objectifs ?

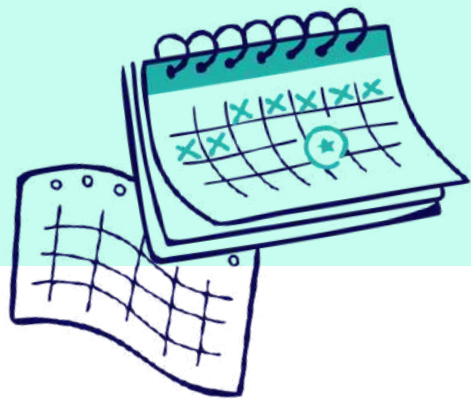
3/ Établir votre plan d'actions

- Quelles modifications envisager dans les modes de travail ou la gouvernance pour atteindre ces objectifs ?
- Quelles parties prenantes mobiliser ?
- Comment structurer la relation pour garantir le succès de vos projets ?
- Selon quels critères hiérarchiser les actions ?
- Quels besoins en interne pour déployer ce plan d'actions (compétences, matériels, budget, respect des délais, etc) ?

4/ Communiquer

- Comment communiquer ma démarche bas-carbone ?
- Quelles sont les bonnes pratiques en la matière ?
- Comment polliniser mon écosystème (fournisseurs, clients, investisseurs, etc.) ?
- Faut-il tout assumer ?





POURQUOI LE PILOTAGE RÉGULIER DEVIENT LA NORME ?

Lorsqu'il s'agit de définir la stratégie d'une entreprise aujourd'hui, les décideurs sont à peu près tous d'accord sur l'importance croissante de l'écoresponsabilité.

Si le calcul Bilan Carbone est un excellent moyen d'identifier ses activités le plus émettrices, il ne peut évidemment constituer une fin en soi !

Comment confronter objectifs initiaux et résultats concrets ? Quels indicateurs de suivi de performance utiliser ? Et quelle fréquence d'utilisation privilégier ?

Après avoir consolidé votre bilan, structuré votre plan d'actions et communiqué sur votre stratégie bas-carbone, il vous faut vérifier l'impact des différentes mesures entreprises. Cela pour en assurer l'efficacité ou, si nécessaire, modifier leur trajectoire. L'avantage d'un outil comme Carbo est de collecter facilement et (très) rapidement la majorité des données.

Mais c'est dans le temps qu'on perçoit pleinement sa valeur ajoutée.

👉 Pour s'améliorer

Une part croissante des outils que nous utilisons aujourd'hui dans l'entreprise est utilisée sous forme de SaaS. Les données associées peuvent généralement être récupérées automatiquement sur internet via une API. Par exemple, l'utilisation de la plateforme **Mailjet** permet de connaître en temps réel le nombre et le type d'emails envoyés à vos clients partout dans le monde.

Dans la plupart des cas, la fréquence d'utilisation moyenne d'un SaaS est mensuelle, sinon trimestrielle.

Ainsi, en collectant automatiquement ce type d'informations avec un outil comme Carbo, vous êtes désormais en mesure de suivre l'évolution de votre empreinte carbone.



Vous pouvez donc capitaliser sur vos bonnes actions. Ou identifier vos axes d'améliorations en matière de consommation, de transport ou d'alimentation.

👉 Pour mieux décider

L'analyse ex-post de votre impact constitue en soi un nouvel allié stratégique. Telle mesure a été déployée, elle a donné tel résultat, que faire pour le mois suivant ?

Mais la richesse d'un pilotage plus régulier réside également dans les fonctionnalités de simulation "ex-ante".

Vous projetez une décision future. Nouvelle politique d'achats, nouveau fournisseur, transport plus écologique, etc. Vous êtes ainsi en mesure d'anticiper l'impact de vos différents choix d'entreprise.

Un outil puissant d'aide à la décision appliqué à l'empreinte carbone.

👉 Pour fédérer

Un autre avantage d'une plateforme SaaS en ligne comme [hellocarbo.com](https://www.hellocarbo.com) ?

Pouvoir éditer automatiquement tous vos supports : rapport, présentation, deck de communication...

Dès lors, il devient plus facile d'intégrer la démarche dans la vie de votre entreprise (notifications aux employés, newsletter interne, etc). Mais également dans votre communication externe (template de réseaux sociaux, synthèses prêtes-à-l'emploi, etc.)



Hier, la comptabilité mensuelle permettait de prendre le pouls de vos finances, au plus près de la réalité économique de votre entreprise.

Aujourd'hui, vous disposez d'une brique extra-financière supplémentaire, pour piloter votre impact concret sur le changement climatique.

Emmanuel Watrinet





7.

QUE FAIRE DE MON BILAN CARBONE ?

Certifier et publier mon Bilan GES

Issue des travaux de l'ADEME initiés en 2004, puis portée par l'Association Bilan Carbone dès 2011, la Méthode Bilan Carbone® consiste en ce fameux diagnostic relatif aux émissions de gaz à effet de serre. Elle définit un référentiel méthodologique sur lequel s'appuyer pour élaborer votre Bilan Carbone.

Le processus de certification de votre bilan garantit ni plus ni moins la qualité et la conformité des méthodologies de calcul utilisées avec cette Méthode Bilan Carbone®.

C'est un pré-requis à l'utilisation de votre bilan carbone à des fins de communication, de suivi ou de mise en place d'un plan de réduction de vos émissions.



Initier votre plan de réduction de CO2

Selon vos ambitions. Selon la nature de votre activité, réduire significativement votre intensité carbone peut s'avérer long et complexe. En pratique, cela nécessitera de faire des compromis et révisant certains modes de fonctionnement - achats, déplacements, gestion des déchets, etc. A noter que la mise en place d'un plan de réduction est désormais obligatoire.

Heureusement, il existe des **éco-gestes** clefs que vous pouvez adopter (relativement) rapidement, et qui ne nécessite que de la bonne volonté !



7 ACTIONS CLEFS POUR AGIR RAPIDEMENT (OU PRESQUE)

1 - Miser sur la sobriété énergétique

👉 Éteindre systématiquement vos appareils en veille

2 - Renforcer votre efficacité énergétique

👉 Opter pour un bâtiment plus **éco-responsable**

3 - Améliorer votre politique d'achats

👉 Sélectionner des ordinateurs reconditionnés

4 - Progresser dans la gestion de vos déchets

👉 Limiter les emballages pour les repas à emporter

5 - Choisir un fournisseur d'énergies responsable

👉 Souscrire un contrat d'électricité en provenance de petits producteurs d'énergie 100% renouvelable

6 - Limiter les déplacements domicile-bureau, en facilitant le télétravail

👉 Favoriser la visio pour réduire le poste transport

7 - Réduire votre empreinte numérique

👉 Passer à l'**hébergement web vert** de vos données et utiliser **un moteur de recherche éco-responsable**



COMMUNIQUER LA DÉMARCHE

Vous allez mettre en place une démarche bas-carbone au sein de votre entreprise ? Une première étape d'envergure, félicitations ! Attention néanmoins, ce n'est que le début :) Car au-delà de la qualité des actions menées, il est important de bien les communiquer. En interne, comme en externe.

Communiqué de presse, article de blog, quizz employés, séminaire...une communication bien ficelée présente de nombreux avantages, notamment celui de renforcer les liens que vous entretenez avec votre communauté, vos collaborateurs, vos fournisseurs, vos investisseurs, etc.



Bilan Carbone Carbo

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021



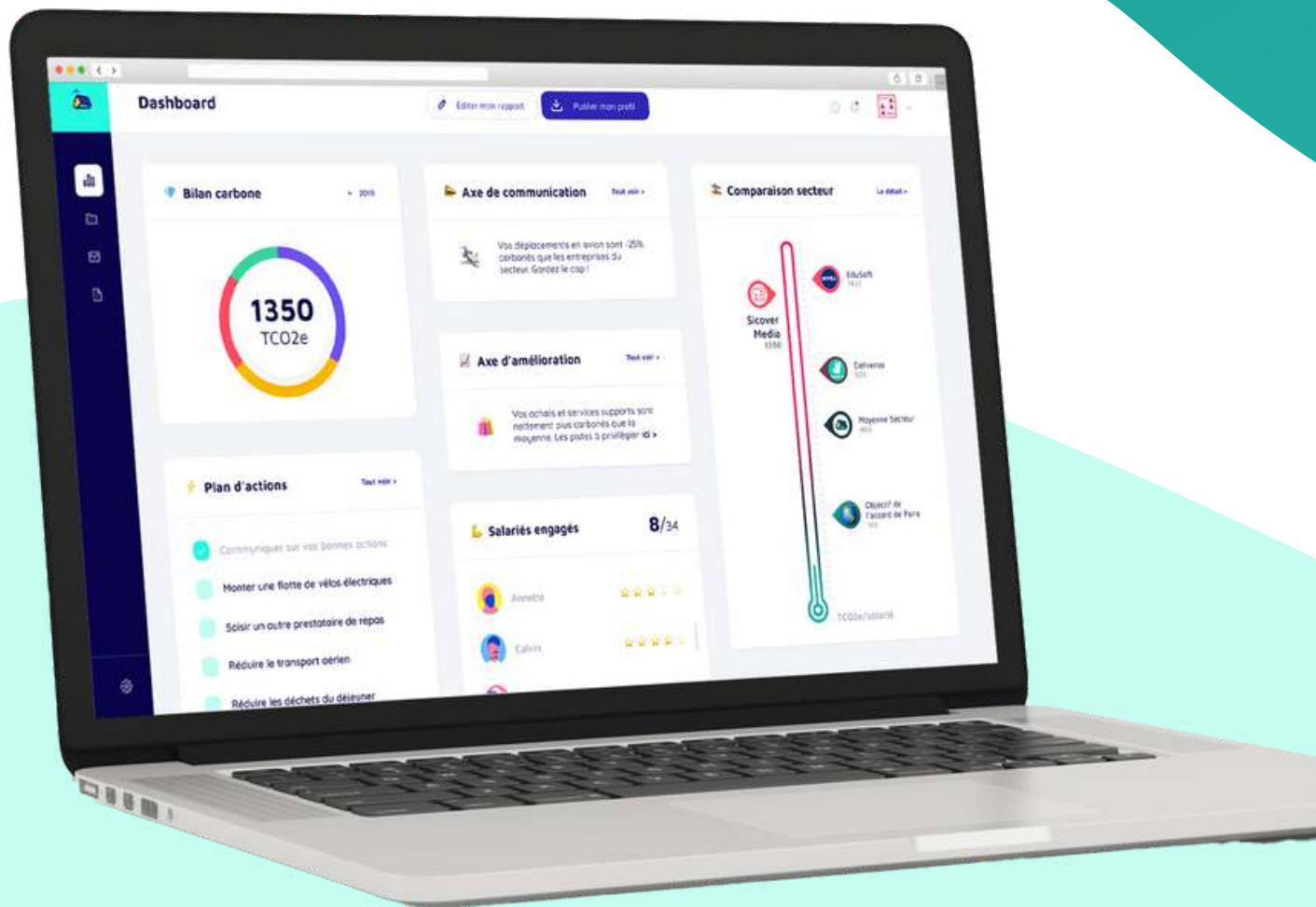
Usage numérique	1,1 tCO ₂ e	
Opérations	4,3 tCO ₂ e	
Achats & Support	32,6 tCO ₂ e	
Bureaux	5,6 tCO ₂ e	
Déplacements	0,2 tCO ₂ e	

À titre d'exemple, voici **un petit certificat numérique que nous proposons à tous les membres de la communauté Carbo**. Pas de fioriture, vous allez droit au but, les résultats sont clairs, et vous détenez un élément facile à partager à votre éco-système. Banco :)



Votre Bilan GES, plan d'actions et trajectoire bas carbone.

Facilement.



[Contacter un expert bilan carbone](#)



L'allié de votre engagement climat



ÉDITION DU CALCUL CARBONE

Soyez accompagné.e.s pas à pas pour évaluer facilement les émissions générées par l'ensemble des activités de votre entreprise.



KITS DE COMMUNICATION

Exploitez nos kits prêts à l'emploi et garantis sans greenwashing pour faire connaître votre engagement en interne / externe.



ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Collectez vos données carbone de manière participative et engagez vos troupes dans une démarche bas-carbone ambitieuse.



STRATÉGIE NET ZERO

Découvrez vos scénarios de trajectoire adaptés à votre entreprise, grâce au modèle de projection Carbo !



ACV SIMPLIFIÉE

Utilisez notre fonctionnalité d'ACV simplifiée pour faire un focus sur les émissions générées par la fabrication d'un ou plusieurs produits spécifiques.



ACCOMPAGNEMENT

Bénéficiez d'une réunion de cadrage personnalisée pour valider les données utiles et paramétrer ensemble de l'outil à l'image de votre entreprise.



VOUS EN VOULEZ ENCORE ? VOICI UN AUTRE GUIDE CARBO QUI DEVRAIT VOUS PLAIRE !



Petit guide de la neutralité carbone en entreprise

Quelques astuces
incontournables pour viser la
(vraie) neutralité carbone

TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT



Dossier réalisé par :
Emmanuel Watrinet
CMO @ Carbo
team@hellocarbo.com

<https://www.hellocarbo.com>